

Direction : Social Santé Solidarité

REF : SOCIAL2009002

Signataire : DG/DD

OBJET : Convention pluriannuelle avec l'Association Immobilière à Vocation Sociale (A.I.V.S.)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008

Vu le projet de convention pluriannuelle entre la commune d'Aubervilliers et l'Association Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers pour la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012

Considérant l'intérêt pour la commune d'Aubervilliers et sa population de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs afin de:

- favoriser l'accès au logement et le maintien dans leur habitat de tous ceux que les évolutions économiques et sociales fragilisent,
- capter et gérer des logements du parc privé afin de développer une offre de logements adaptée aux besoins des ménages démunis sur le principe de la sous-location et du mandat de gestion, en apportant à ces bailleurs des garanties locatives.
- gérer des logements du parc social sur le principe de la sous-location dans des conditions fixées par convention.
- développer de nouvelles formes de solutions alternatives de logement

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer avec l'Association Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers une convention pluriannuelle pour la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre onéreux d'un agent de la commune d'Aubervilliers au profit de l'Association Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers pour une durée d'un an renouvelable tacitement avec une durée maximale de trois ans, et un temps de travail de 35 heures par semaine, avec effet au 1er juillet 2009.

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 53 000 € et une subvention d'investissement de 30 000 € à l'Association Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers pour l'année 2009. Elle sera créditée après signature de la convention.

le Maire

J. SALVATOR